

## Maintenance et SAV

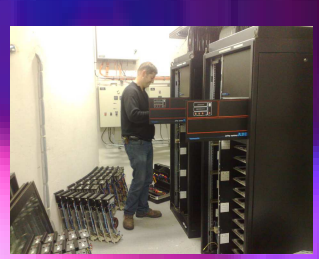
Votre matériel est-il au mieux de ses performances ?  
Passera t'il le cap du prochain contrôle ?  
Comment éviter les mauvaises surprises ?  
Et si la panne survient .....

### Assurez une longévité maximale à vos appareils par un entretien régulier !

**La maintenance préventive : Consiste à intervenir sur un équipement avant défaillance.**  
**La maintenance corrective : Consiste à intervenir sur un équipement défaillant**

#### **- Vous avez souscrit un contrat de maintenance**

Lors d'un entretien programmé votre matériel est nettoyé, testé et vérifié par un organisme de contrôle si la législation le nécessite.  
En exploitation, vous pouvez contacter un technicien, 24 heures / 24, 7 jours / 7, qui, selon votre problème, pourra :  
vous dépanner par téléphone (réglages, paramétrages informatiques, ....)  
se déplacer et assurer une réparation sur site  
se déplacer et mettre à votre disposition un matériel équivalent



#### **- Vous n'avez pas souscrit de contrat de maintenance**

Nous pourrions à votre demande assurer un entretien ponctuel de votre matériel  
Nous interviendrons le plus rapidement possible après votre appel.  
Notre intervention ainsi que le matériel mis à disposition seront facturés

#### **- Matériel vendu et installé par Régie Technique**

Prise en charge, par nos soins, de la garantie fabricant  
Intervention gratuite sur site ou en atelier (selon type de matériel)  
Mise à disposition d'un matériel équivalent lors de l'immobilisation de votre appareil

#### **- Matériel en location**

**Numéro de téléphone accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7**  
Intervention d'un technicien pour résoudre le problème  
Mise à disposition d'un matériel équivalent